



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

 |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE

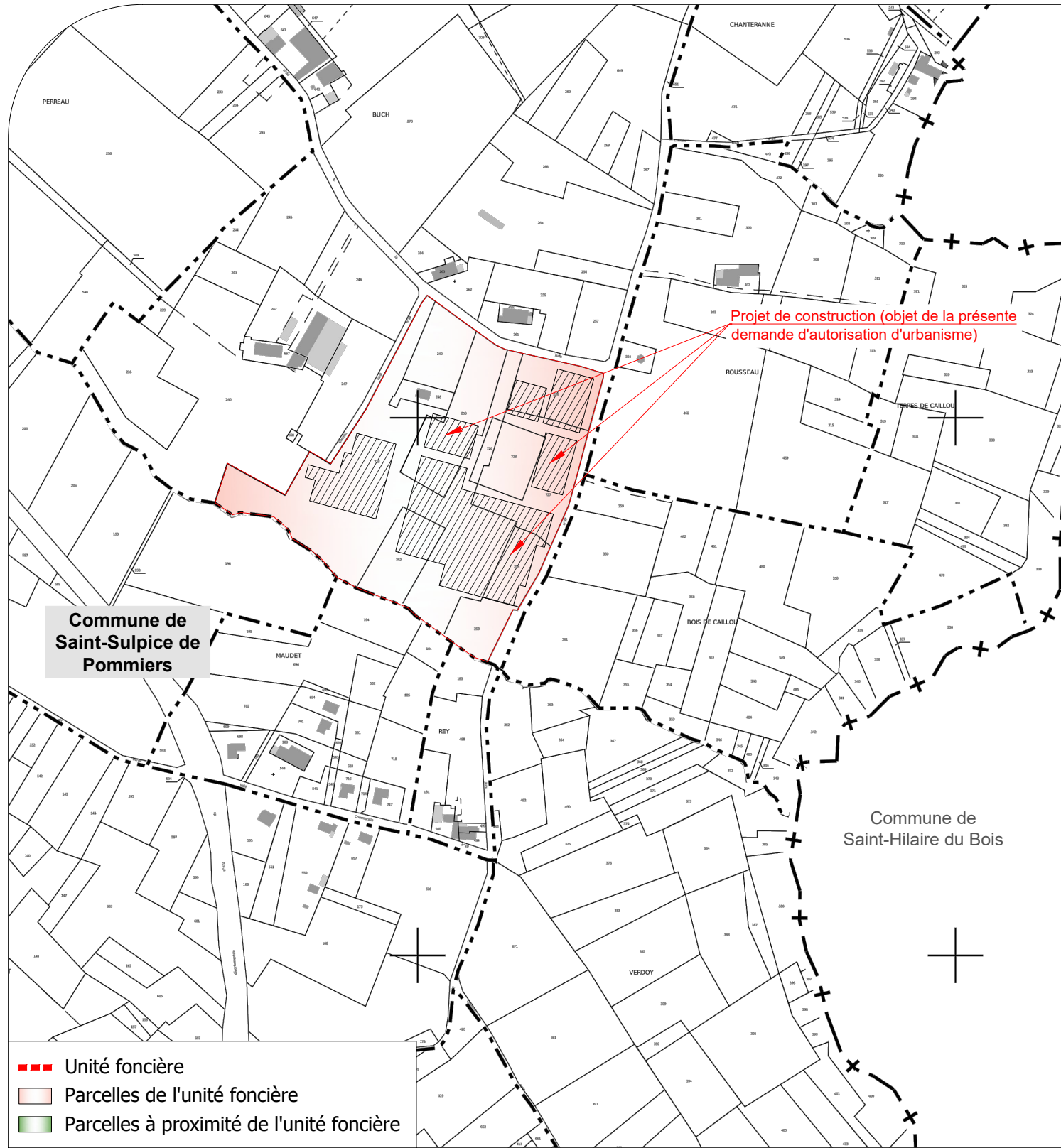
Lieu-dit: " Buch "

33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

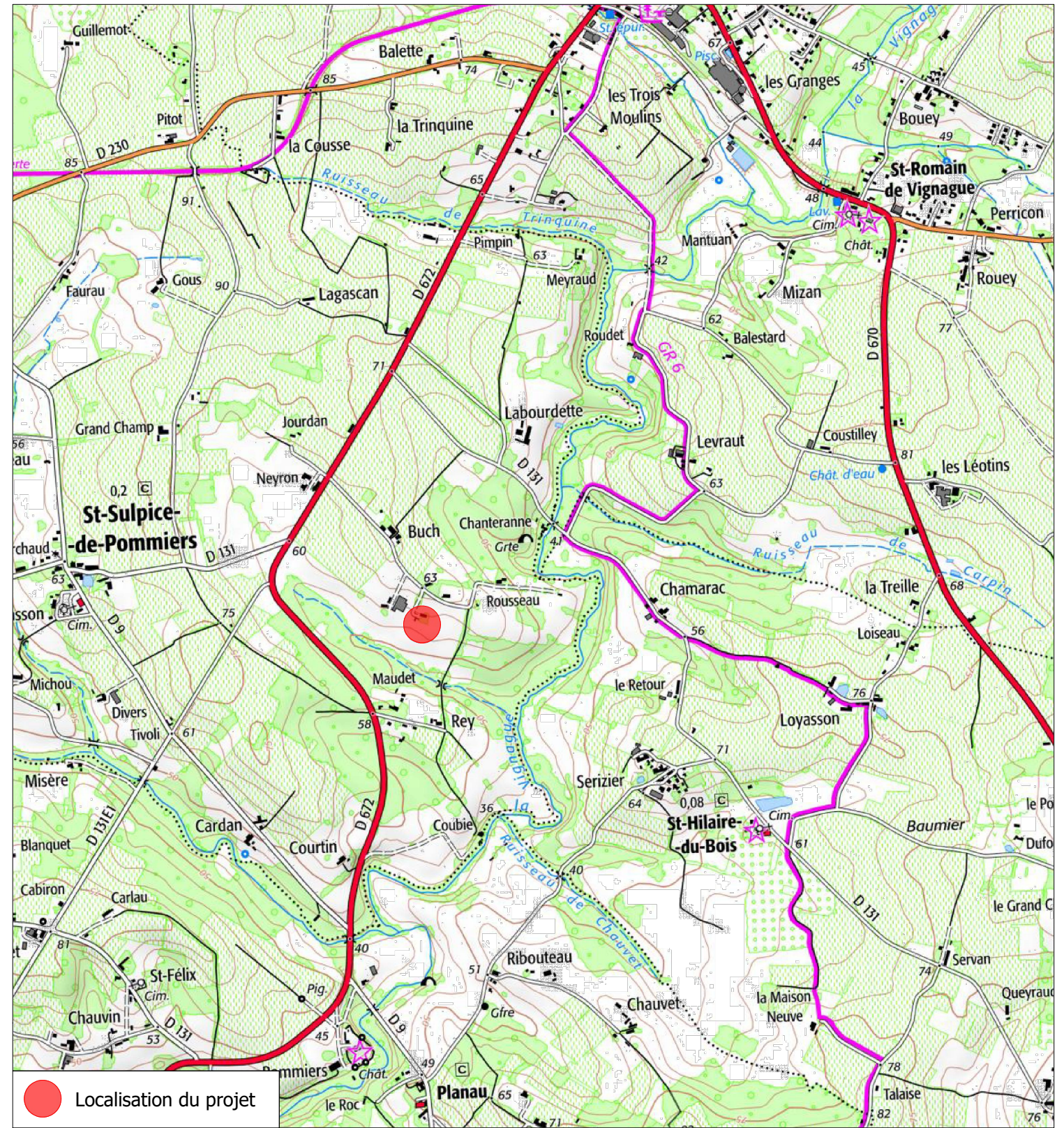
Architecte :


Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouailly - 85000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Plan de situation cadastrale - Ech 1/5000



Plan de situation IGN - Ech 1/20000



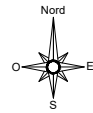
	<p>Description du projet : Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque</p>		<p>Numéro de plan : PC1</p>	<p>Nom du plan : Plan de situation</p>	
	<p>Adresse du projet : M.LASSUDERIE Lieu-dit: " Buch " 33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers</p>		<p>Date : 28/01/2022</p>	<p>Architecte : Michel Blanchon Architecte DESA</p>	
			<p>Echelle : 1/5000 et 1/25000</p>	<p>7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	
			<p>Dessinateur : LCH</p>		
<p>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</p>					

Légende :

Fond de plan extrait de Google earth

— Unité foncière

▭ Parcours existant



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
Lieu-dit: " Buch "
33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC2

Nom du plan :

Etat initial

Date :

31/01/2022

Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
 Tel: 06 30 36 35 46
 michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Echelle :

1/2000

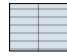
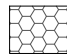
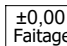


Dessinateur :

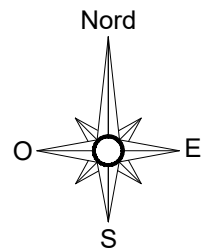
LCH

Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gouv

- Unité foncière
- Parcelles appartenant au propriétaire
-  Panneaux photovoltaïques
-  Filet de volière
-  ±0,00
Faitage
-  Niveaux NGF
-  Zone boisée et végétation existante



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
 Lieu-dit: " Buch "
 33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC2

Nom du plan :

Plan de masse

Date :

31/01/2022

Architecte :

Michel Blanchon
 Architecte DESA
 7 route de Nouaille 86000 POISSIERS
 Tel: 06 30 36 35 46
 michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Echelle :

1/2000

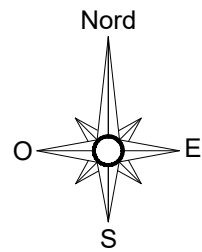
Dessinateur :

LCH

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gouv

- Unité foncière
- Parcelles appartenant au propriétaire
- Panneaux photovoltaïques
- Filet de volière
- $\pm 0,00$
Faitage Hauteur faitage + égout du toit
- NGF
+000 Niveaux NGF
- Zone boisée et végétation existante



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
Lieu-dit: " Buch "
33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC2

Nom du plan :

Plan de masse

Date :

31/01/2022

Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Echelle :

1/1250

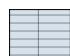
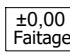

Dessinateur :

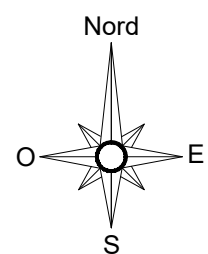
LCH

Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.

Légende :

Fond de plan extrait de cadastre.gov

- Unité foncière
- Parcelles appartenant au propriétaire
-  Panneaux photovoltaïques
-  Filet de volière
-  Hauteur faitage + égout du toit
-  Niveaux NGF
-  Zone boisée et végétation existante



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
Lieu-dit: " Buch "
33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC2

Nom du plan :

Plan de masse satellite

Date :

31/01/2022

Echelle :

1/2000

Dessinateur :

LCH

Architecte :

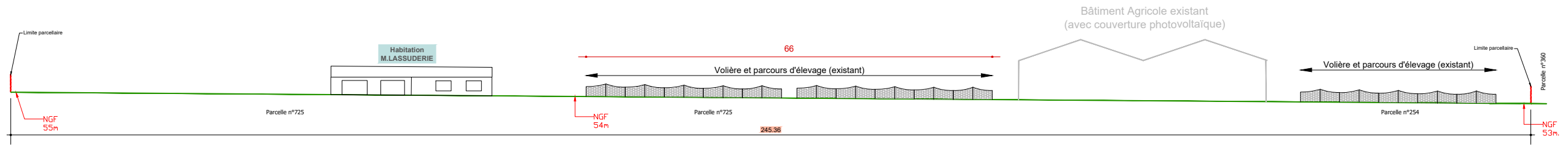
Michel Blanchon
Architecte DESA

7 route de Nouaille 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46

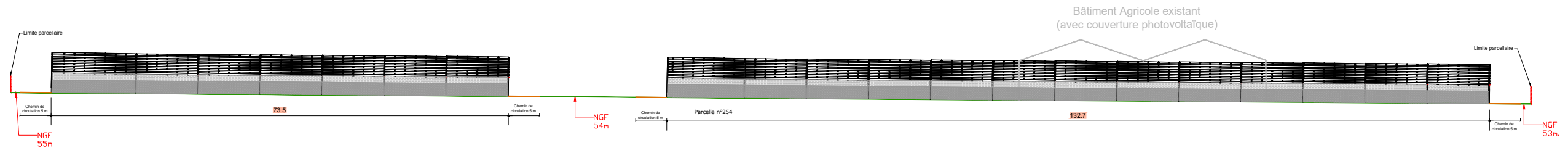
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.

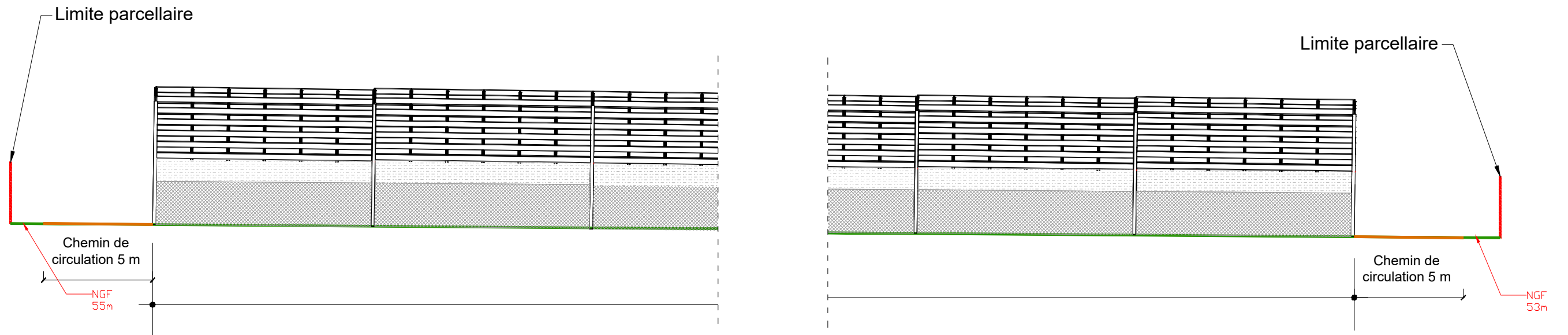
ETAT INITIAL - COUPE AA - ECH 1/750



ETAT FINAL - COUPE AA - ECH 1/750



ETAT FINAL - COUPE AA - ECH 1/200



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
Lieu-dit: " Buch "
33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC3

Nom du plan :

Coupe de terrain

Date :

31/01/2022

Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

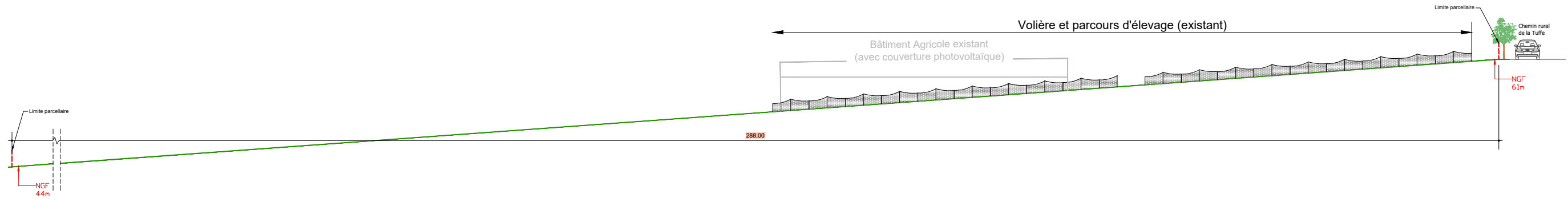
Echelle :

1/200 et 1/750

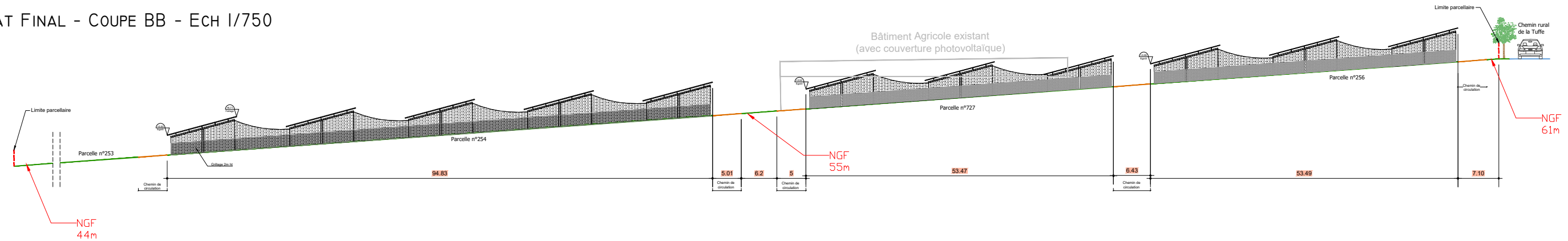
Dessinateur :

LCH

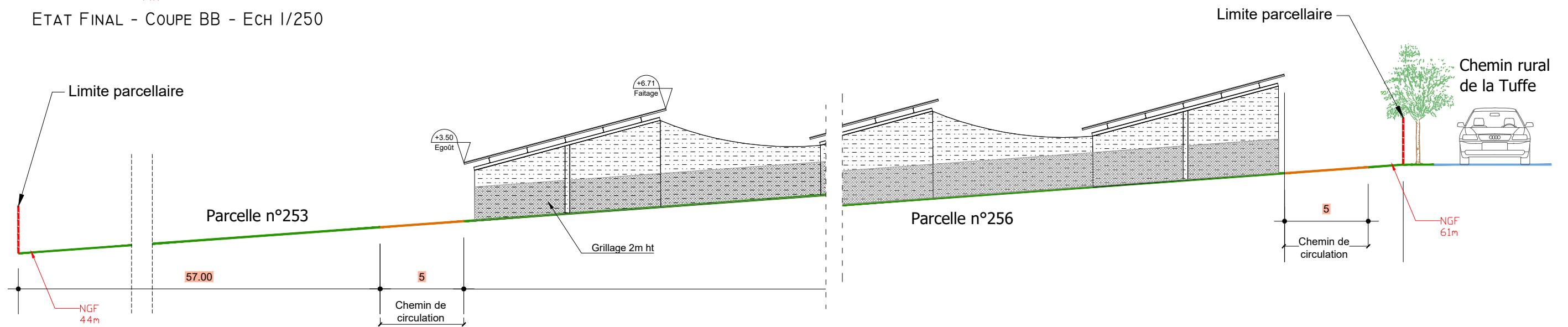
ETAT INITIAL - COUPE BB - Ech 1/750



ETAT FINAL - COUPE BB - Ech 1/750



ETAT FINAL - COUPE BB - Ech 1/250



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
Lieu-dit: " Buch "
33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC3

Nom du plan :

Coupe de terrain

Date :

31/01/2022

Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

Echelle :

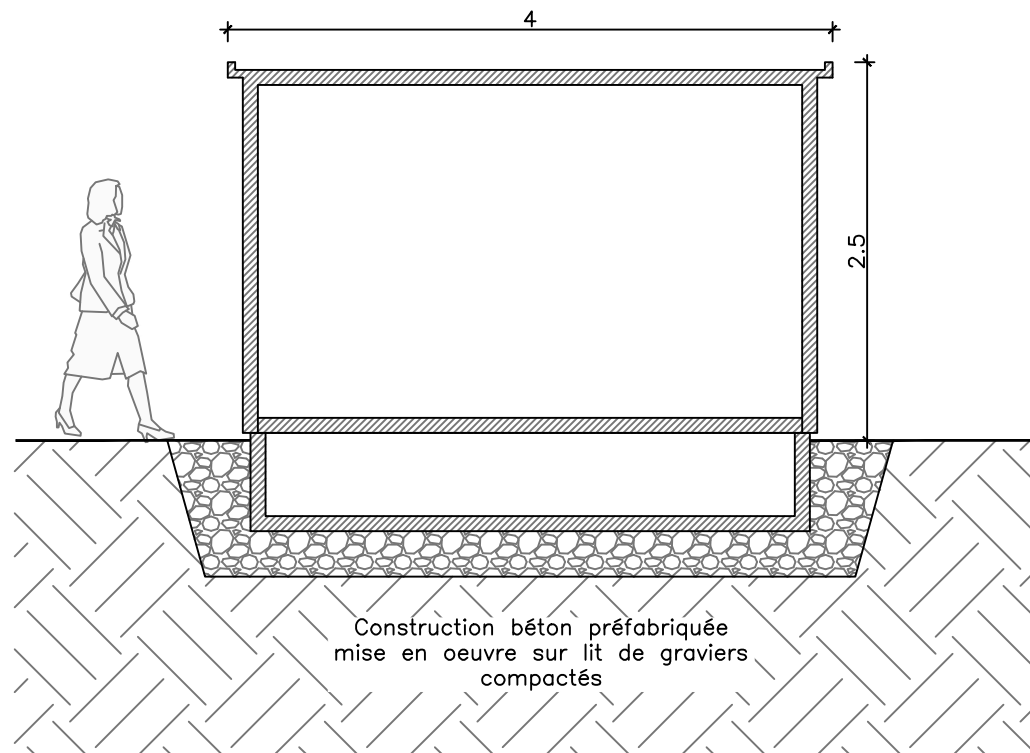
1/200 et 1/500

Dessinateur :

LCH

Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.

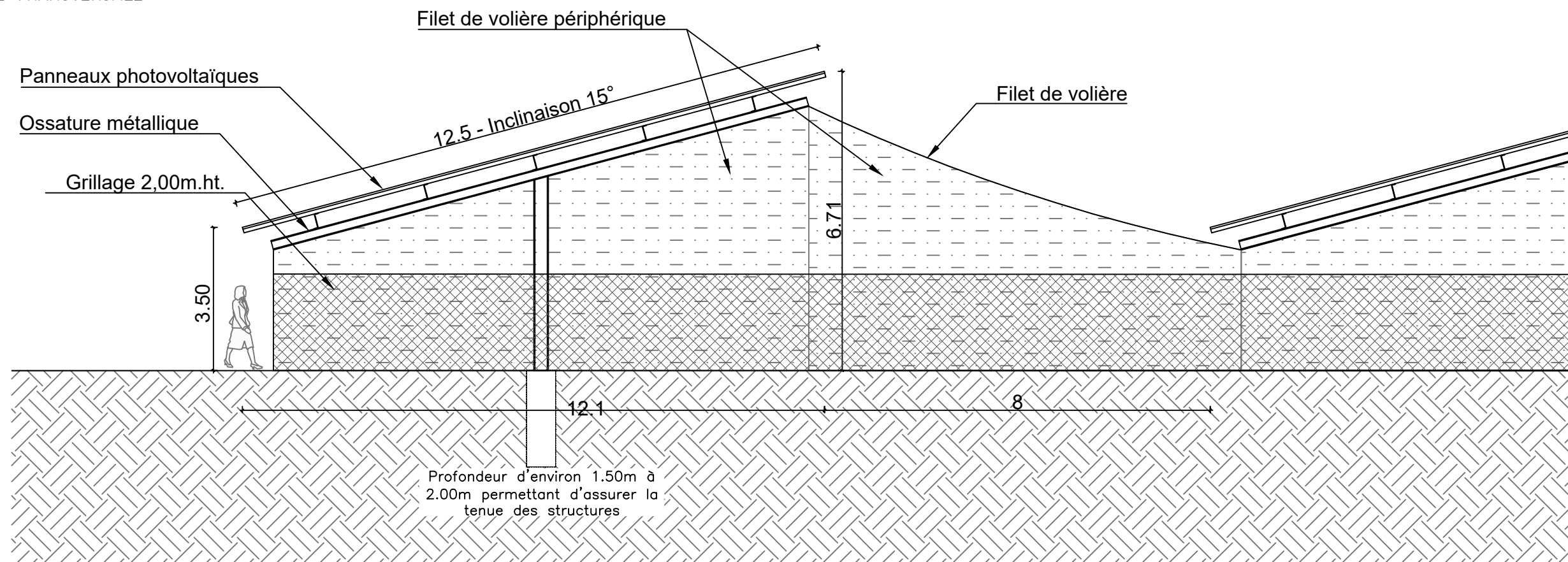
PTR + PDL : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



Le modèle du poste de transformation et livraison (PTR + PDL) est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol

VOLIÈRES : COUPE TRANSVERSALE DE PRINCIPE



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

M.LASSUDERIE
Lieu-dit: " Buch "
33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers

Numéro de plan :

PC3

Nom du plan :

Coupe terrain (annexe)

Date :

31/01/2022

Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA

Echelle :


1/50 et 1/100

7 route de Nouaillé 86000 POISSIERS
Tel: 06 30 36 35 46

Dessinateur :

LCH

michel.blanchon.86@wanadoo.fr

	<p align="center">Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque 33540 SAINT-SULPICE DE POMMIERS</p>
PC 4	<p>NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POMMIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p> </div> </div>



CONSTRUCTION D'HANGARS D'ÉLEVAGE TYPE VOLIERE
AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de SAINT-SULPICE DE POMMIERS (33540), au lieu-dit « Buch».

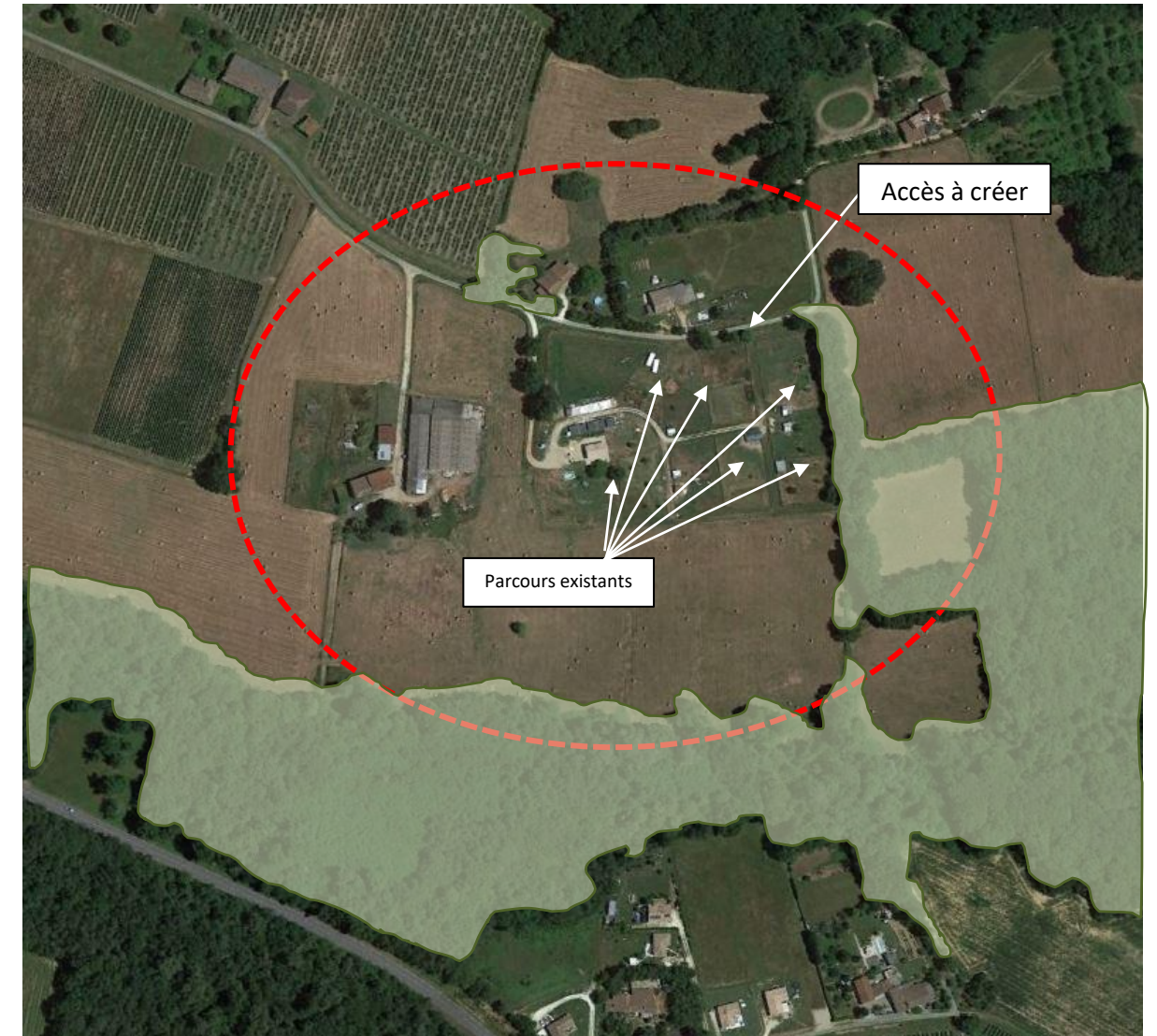
Situé à l'Est de la commune, entre plusieurs exploitations agricoles et parcelles cultivées par des tiers, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

L'unité foncière est éloignée des habitations tierces, ce qui permettra d'isoler le projet et évitera de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de localisation des photos).

Le terrain est actuellement utilisé comme parcours d'élevage de volailles (Poulets, oies, canards et pintades), un accès sera créé depuis le chemin rural de la Tuffe, au Nord-Est du projet (voir photo cf.).



■ Végétation prédominante



Accès à l'exploitation



Accès à créer



Etat initial

I. IMPLANTATION DU PROJET :

Les volières seront implantées sur les parcelles n°248,249,250,252,253,254,256,725,726,727 et 728 de la section D au lieu-dit « Buch » sur la commune de SAINT-SULPICE DE POMMIERS.

L'accès du site se fera depuis la parcelle n° 256 par un accès qui sera créé.

Une partie du projet, au Nord, viendra remplacer et recouvrir les volières et parcours existants de l'exploitation et des volières seront créés, au Sud, sur les terrains jouxtant celle-ci.

Elles permettront à l'exploitant d'améliorer les conditions d'exploitation et le bien-être des animaux au sein de l'élevage, tout en garantissant la solidité des volières dans le temps (Voir le Dossier agricole).

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles et sera à proximité de l'habitation de M. LASSUDERIE Damiens, au cœur de son exploitation. (voir PC2).

Le projet des volières s'implantera en dehors des parties urbanisées de la commune mais suivant l'article L111 -4 du code de l'urbanisme, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées.

L'implantation du projet sera réalisée en respectant au mieux l'alignement des parcelles.

II. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain (PC3).

La végétation existante sera conservée et permettra de participer à l'intégration paysagère du projet.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6-7-8).

III. RESEAUX :

❖ Alimentation :

Pour le bon fonctionnement de la couverture photovoltaïque, un poste électrique sera implanté à proximité du projet.

Le poste sera composé d'un poste de transformation et de livraison, il aura une emprise au sol de 36.00 m² et une surface plancher de 33.44 m².

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas raccordement électrique en soutirage.

En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'injection de 2,89kWc. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès du gestionnaire de réseaux.

❖ Evacuation :

Les eaux pluviales ne seront pas collectées par le projet, et seront naturellement drainées par les parcelles comme à l'état existant. **Plus de détails sur la notice explicative sur la « gestion de l'eau »**

I. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

En conformité avec le règlement départemental de défense extérieure Contre l'incendie (RDDECI) qui préconise un débit d'eau de 60m³/h pour ce type de projet, une réserve souple de 120m³ sera mise en place à proximité.

Un chemin périmétrique, pouvant inclure certain existant sur l'exploitation, sera réalisé afin de pouvoir faire le tour de chaque volières. (voir PC2)



Un accès sera créé au Nord du terrain, il sera carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

Toutes les prescriptions du SDIS seront respectées.

IV. FUTURE DIVISION CADASTRALE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de la M.LASSUDERIE fera l'objet d'un bail à construction. M.LASSUDERIE restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les volières.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet, feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail : les parcelles issues de la division correspondront à l'emprise du projet augmentée d'une bande de 5 mètres de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à déclaration préalable ni à

II. DESCRIPTIF DE LA VOLIERE :

❖ Mode constructif :

La volière sera constituée d'une structure porteuse en acier galvanisé soutenant des filets de protection (maille 60 x 60 mm) ainsi que des panneaux photovoltaïques, les périphéries de la volière intégreront également du filet (maille 60 x 60 mm) et en partie basse un grillage de 2,00m. ht.

Les panneaux photovoltaïques et les filets de la volière assureront une protection intégrale des parcours d'élevage.

La largeur d'une structure est de 12,10 m (projetée au sol).

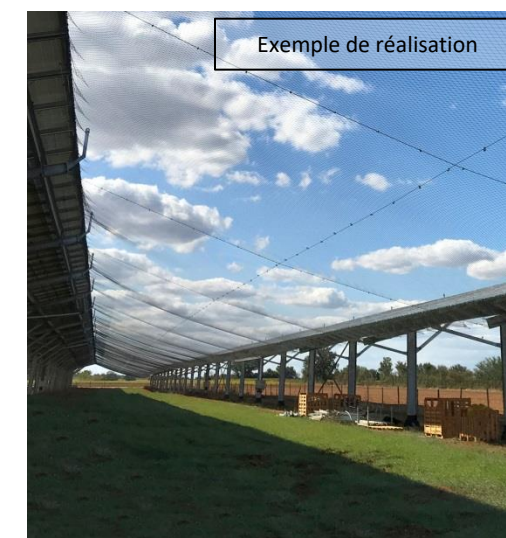
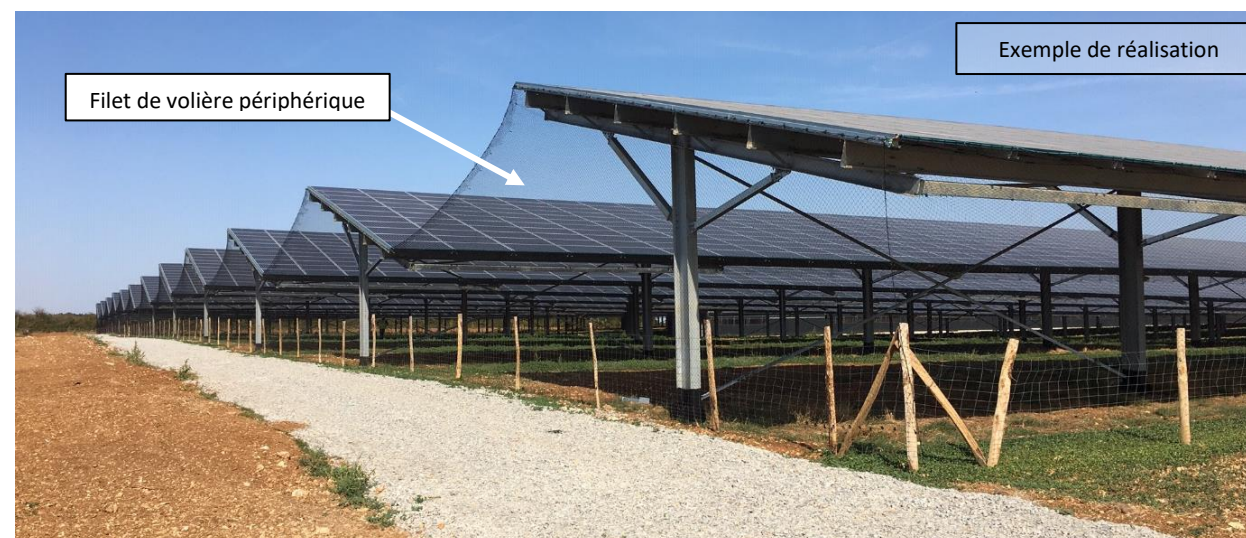
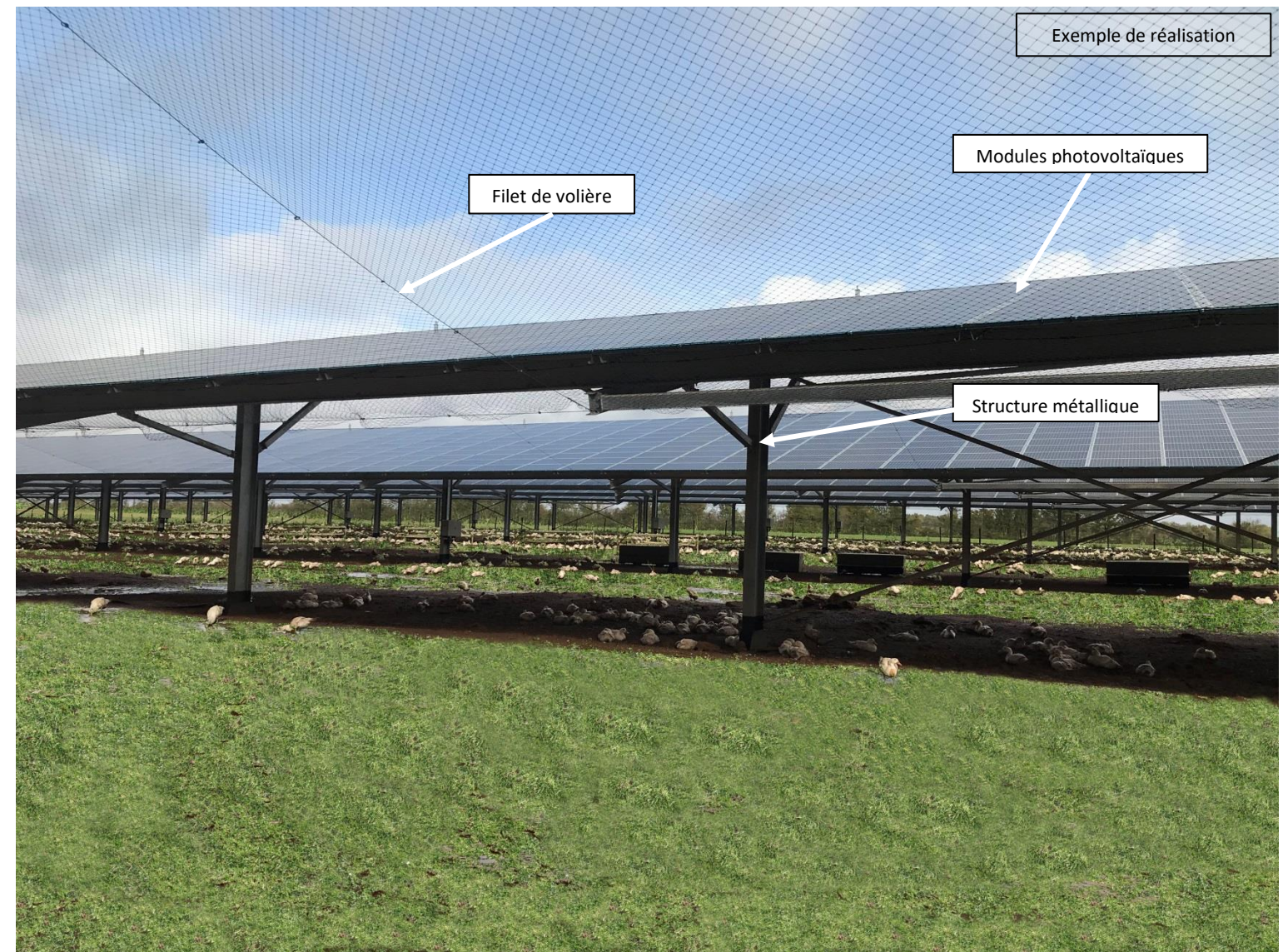
La longueur des structures s'adapte en fonction de la forme de la parcelle et fera 132,7 m. pour la plus longue et 30 m. pour la plus.

Il n'y aura pas de terrassement particulier car il s'agit d'une structure légère.

Les fondations seront donc uniquement localisées sous les poteaux et pourront s'adapter à la topographie.

Le reste de la surface restera enherbé, le projet n'a donc pas pour but d'imperméabiliser le terrain.

L'emprise au sol total du projet sera de 14 815² (volière) et la surface plancher de 33.44m²



NOTICE EXPLICATIVE

(Complément à la PC4)

« Gestion de l'eau »



HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Fait à : SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS
Le : 02/02/2022

Michel BLANCHON
ARCHITECTE D.E.S.A.
7 Route de Nouaillé - 86000 POITIERS
06.30.36.35.46

M.LASSUDERIE Damiens
Lieu-dit « Buch».
33540 SAINT-SULPICE -DE-POMMIERS

LE CONTEXTE DU PROJET:

Le projet de construction se situe sur la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS** au lieu-dit « Buch ».

Situé à l'Est de la commune, à proximité immédiate de parcelles cultivées par des tiers, le projet s'inscrit dans un paysage à dominance rurale (cf. vue satellite).

Des volières sont actuellement exploitées sur le terrain du projet.



LA GESTION DE L'EAU DU SITE :

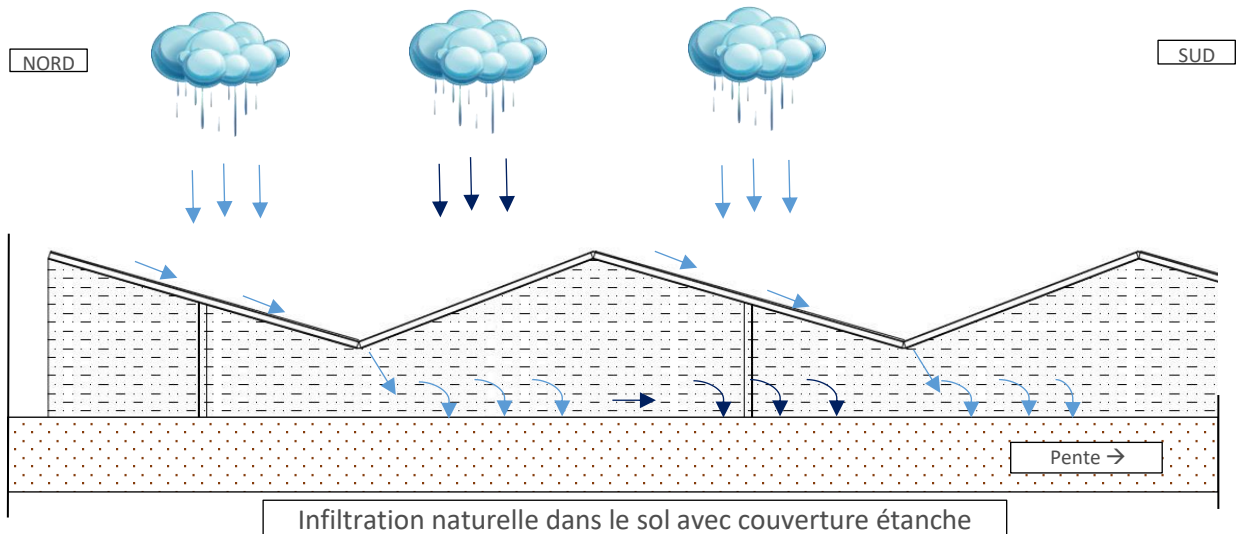
Actuellement, la topographie du terrain possède une pente orientée Nord/Sud.

Nous utiliserons cette topographie à notre avantage (voir schéma ci-dessous) pour éviter l'utilisation d'un bassin de rétention qui aurait pour répercussion d'attirer les oiseaux migrateurs pendant la période migratoire.

Le schéma représente le terrain d'assiette :

L'eau des pans Sud (présence de panneaux photovoltaïques) s'écoule directement par gravité au pied des structures.

L'eau des pans Nord tombe naturellement au travers des filets puis par gravité s'infiltré progressivement dans le sol.

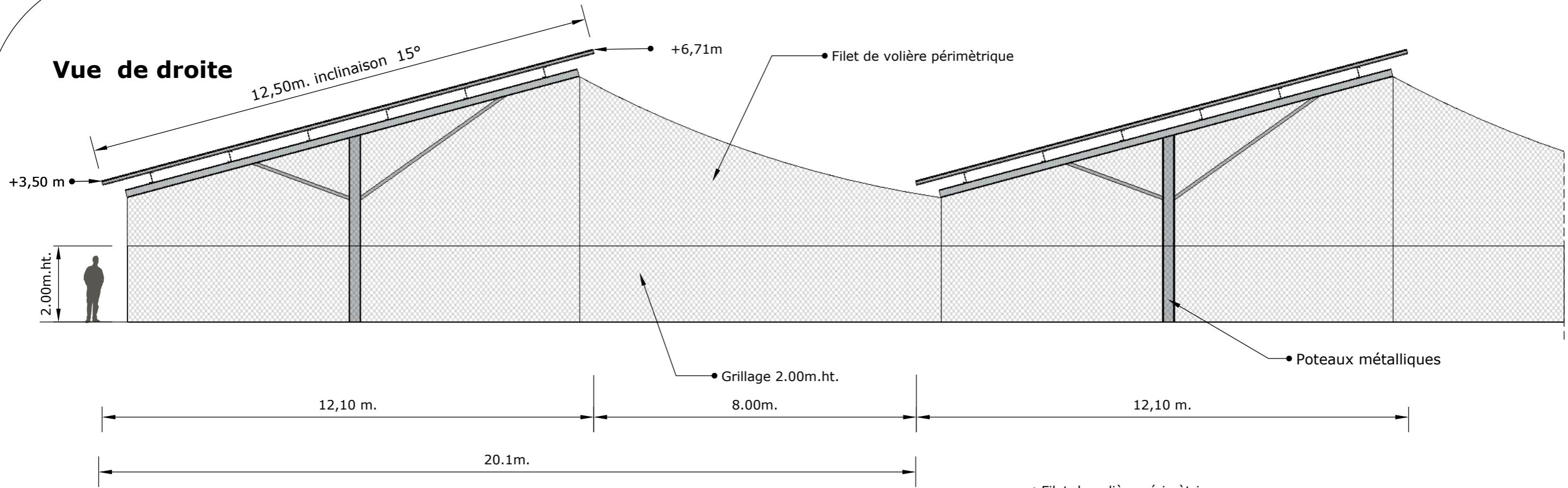


CONCLUSION :

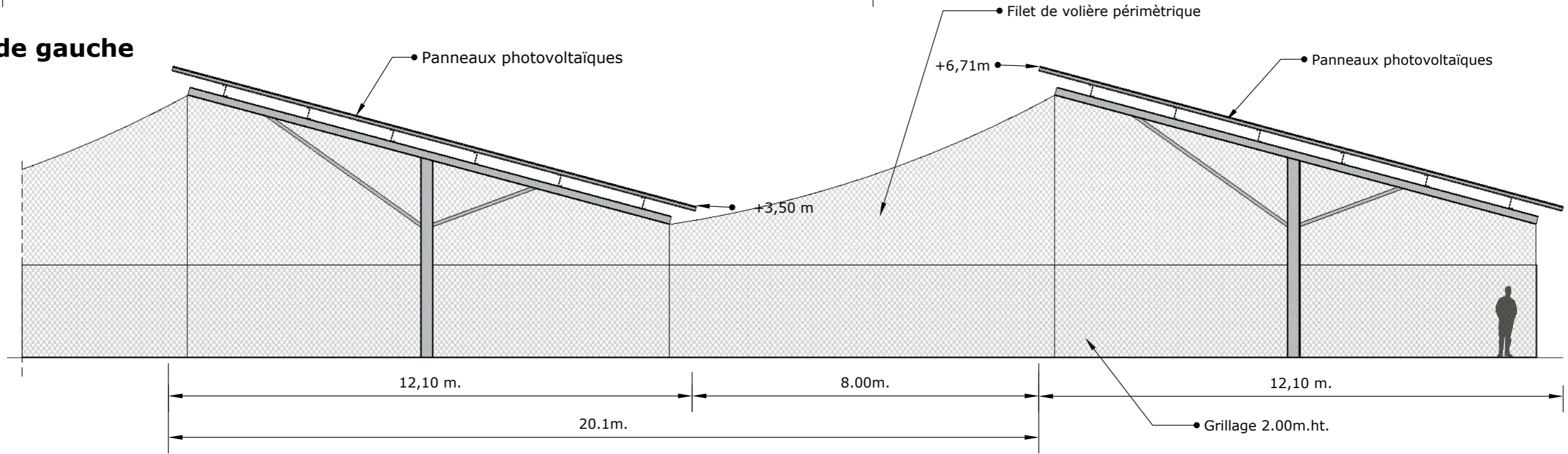
D'après les objectifs du projet qui sont d'éviter le contact entre les oiseaux migratoires et les oiseaux d'élevage et d'après la topographie du site, il ne nous paraît pas nécessaire de prévoir un moyen de gestion des eaux pluviales de type bassin de rétention qui aurait pour effet d'attirer les oiseaux migrateurs.

La Volière n'imperméabilisera pas le sol et l'écoulement des eaux pluviales se fera naturellement dans les parcelles comme à l'état existant.

Vue de droite



Vue de gauche



Description du projet :

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

Adresse du projet :

Monsieur LASSUDERIE Damien
Lieu-dit: " Buch"
33540 SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS

Numéro de plan :

PC5

Date :

02/02/2022

Echelle :

1/100

Dessinateur :

LCH

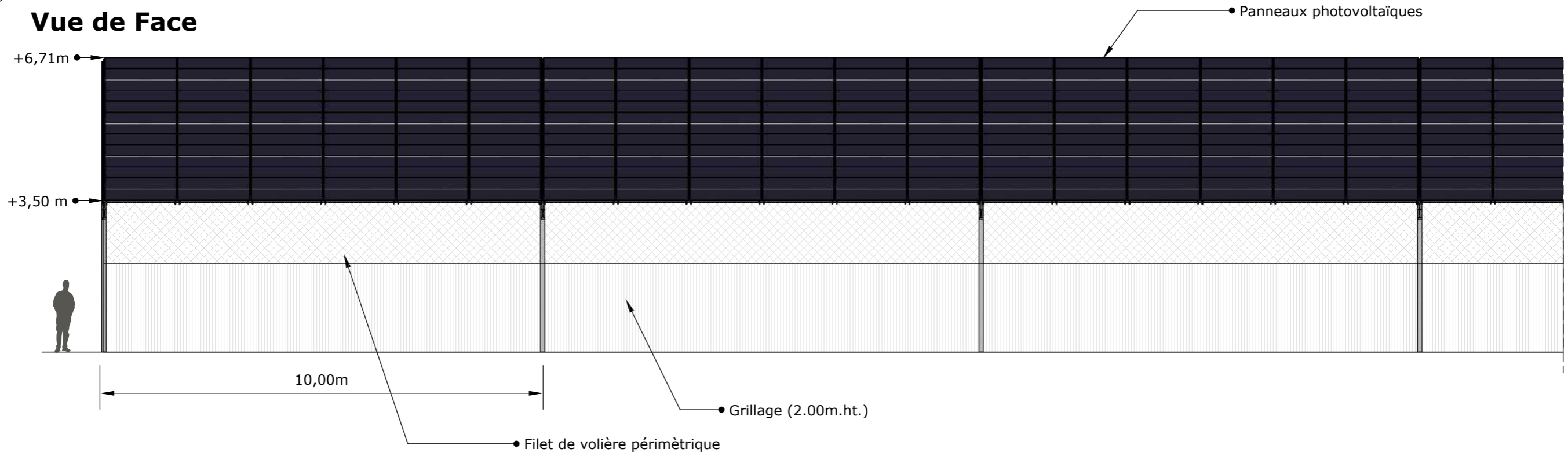
Nom du plan :

Plan des façades

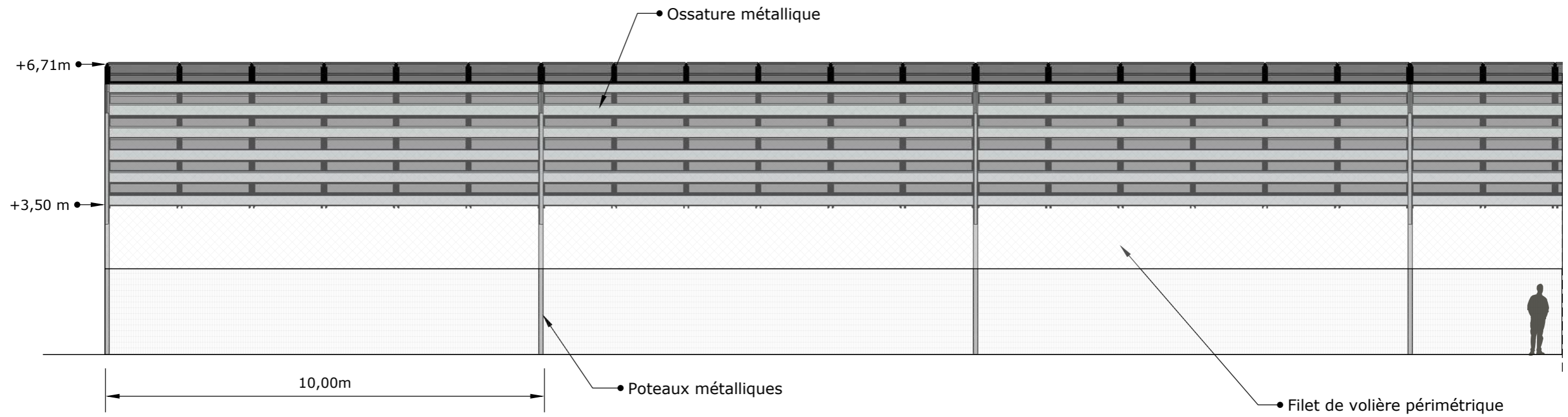
Architecte :

Michel Blanchon
Architecte DESA
7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS
Tél: 06 30 36 35 46
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

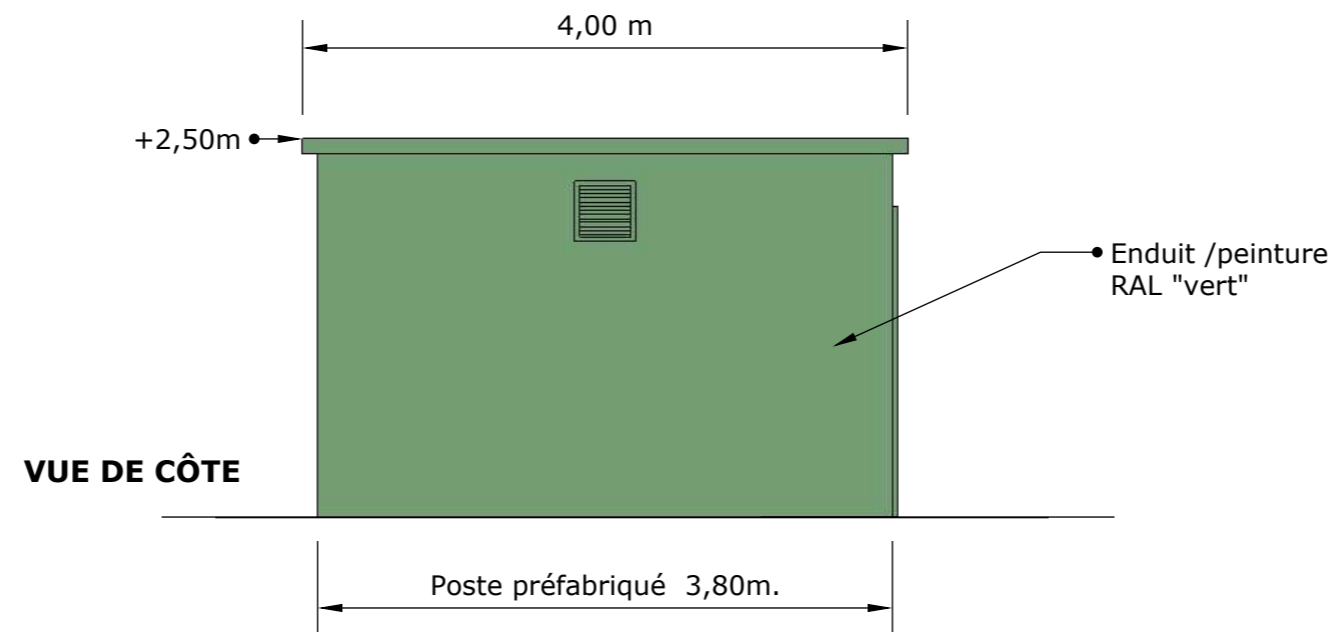
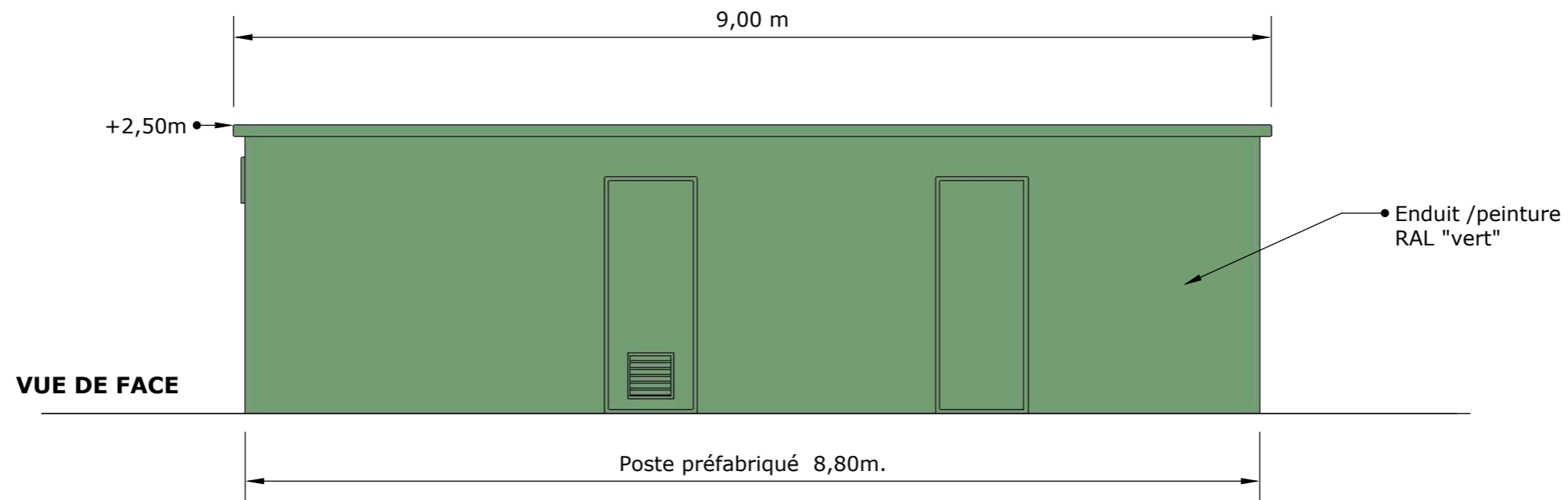
Vue de Face




Vue Arrière



	Description du projet :		Numéro de plan :	Nom du plan :
	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque		PC5	Plan des façades
	Adresse du projet :		Date :	Architecte :
	Monsieur LASSUDERIE Damien Lieu-dit: " Buch" 33540 SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS		02/02/2022	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Echelle :	Dessinateur :	
		1/100	LCH	
Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.				



Le modèle du poste de transformation et de livraison est donné à titre indicatif.
L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre.
Les dimensions et teintes resteront similaires.

	Description du projet :		Numéro de plan :		Nom du plan :	
	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque		PC5		Plan des façades: PDL-PTR	
	Adresse du projet :		Date :		Architecte :	
	Monsieur LASSUDERIE Damien Lieu-dit: " Buch" 33540 SAINT-SULPICE DE POMMIERS		02/02/2022		Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
		Echelle :		Dessinateur :		
		1/50		LCH		
Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.						

LOCALISATION DES PRISES DE VUES



Lassuderie

Description du projet : Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque	Numéro de plan : PC6-7-8	Nom du plan : Localisation des prises de vues	
	Adresse du projet : M.LASSUDERIE Lieu-dit: " Buch " 33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers	Date : 31/01/2022	Architecte : Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46
	Echelle : NA	Dessinateur : LCH	michel.blanchon.86@wanadoo.fr
	Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.		

VUE 1 - AVANT



VUE 1 - APRES



	Description du projet : Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque		Numéro de plan : PC6-7	Nom du plan : Insertions - Photos
	Adresse du projet : M.LASSUDERIE Lieu-dit: " Buch " 33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers		Date : 31/01/2022	Architecte : Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
			Echelle : NA	
			Dessinateur : LCH	
<small>Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.</small>				

VUE 2 - AVANT




VUE 2 - APRES



VUE 3 - PC8 AVANT



VUE 3 - PC8 APRES

	Description du projet : Construction d'hangars d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque		Numéro de plan : PC6-7-8	Nom du plan : Insertions - Photos
	Adresse du projet : M.LASSUDERIE Lieu-dit: " Buch " 33540 - Saint-Sulpice-de-Pommiers		Date : 31/01/2022	Architecte : Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé 86000 POISSIERS Tel: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
			Echelle : NA	
			Dessinateur : LCH	
Ce plan est notre propriété & ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Il sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve par chaque destinataire s'il n'a pas fait l'objet de remarques écrites dans un délai de 15 jours à dater de sa diffusion.				

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Construction de volières avec couverture photovoltaïque partielle pour l'élevage de volailles



M. & Mme LASSUDERIE

La ferme de Buch

3 Buch – 33 540 Saint-Sulpice-de-
Pommiers

Tél : 06 75 83 59 41

Table des matières

L'ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR	3
Production de volailles de chair	3
Les règles sanitaires à respecter	4
Une infrastructure de qualité.....	4
La ferme de Buch.....	5
Situation	5
Fonctionnement de l'exploitation.....	5
Commercialisation.....	6
LE PROJET : CONSTRUCTION DE VOLIERES PHOTOVOLTAIQUES POUR AMELIORER LES CONDITONS D'ELEVAGE ET AGRANDIR L'EXPLOITATION	6
La volière photovoltaïque.....	7
Agencement de la volière.....	8
Les améliorations techniques pour la ferme du buch	9
Le partenariat entre M. et Mme LASSUDERIE et TECHNIQUE SOLAIRE	10
Un projet agrivoltaïque à impact positif	10
CONTACTS	11
Pétitionnaire du projet :	11
Maitre d'œuvre :	11

L'ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR

Production de volailles de chair

Il s'agit de planifier la production de volailles de chair (principalement poulet et pintade) pour pouvoir commercialiser toute l'année un produit de qualité homogène. C'est essentiellement l'âge d'abattage qui va conditionner la qualité du produit : le consommateur doit pouvoir retrouver le poulet ou la volaille qu'il a apprécié une première fois, ce qui suppose que l'éleveur ait précisé un cahier des charges de production permettant une bonne répétitivité de ses produits

Pour la production de poulet, l'utilisation de souches à croissance lente, plus rustiques et plus adaptées à un mode de production fermier avec accès à un parcours s'impose. Elles vont permettre d'obtenir des produits nettement différenciés des poulets commercialisés en grandes surfaces, pour peu que l'âge d'abattage soit adapté. Les souches "cou nu" notamment ont une finesse de peau et une qualité particulière de leur chair.

La courbe de croissance des poulets issus de souches à croissance lente conduit à rechercher un âge d'abattage de 16 à 18 semaines pour un poids vif moyen de 3.0 kg et un poids mort de 2.4 kg.

Pour la pintade, il n'existe pas de souches spécifiques à croissance lente. C'est donc l'âge d'abattage mais aussi le mode d'élevage et d'alimentation qui vont permettre d'obtenir un produit fermier qui se distingue des produits usuels vendus en grandes surfaces.



Les règles sanitaires à respecter

Dans l'élevage organisé, la maîtrise de la mortalité est obtenue avant tout par la technique d'élevage en bande : dans un bâtiment sont mis en place les poussins d'1 jour provenant du même couvoir, les poussins constituant ainsi une bande homogène qui va être élevée jusqu'à l'enlèvement par un client. Après l'enlèvement, le bâtiment est complètement vidé, nettoyé-désinfecté, ce qui permet d'abaisser le niveau du microbisme dans le bâtiment, un vide sanitaire est respecté ; puis on remet en place une nouvelle litière, le matériel d'alimentation, d'abreuvement et de chauffage et on prépare le bâtiment pour recevoir une nouvelle bande.

Ce principe implique donc une séparation complète entre bandes d'animaux d'âges différents et évite ainsi la contamination des volailles les plus jeunes par les volailles les plus âgées. La séparation entre espèces différentes, en particulier palmipèdes par rapport à poulet/pintade/dinde est aussi importante pour la maîtrise des virus Influenza Aviaire. De même la séparation de la dinde par rapport au poulet et à la pintade est importante par rapport au risque d'histomonose.

L'éleveur procède également à une surveillance quotidienne de chacune des zones d'élevage pour déceler l'apparition de symptômes ou la présence de cadavres de volailles sur les parcours. Si nécessaire, il déclare sans délai au vétérinaire tout comportement anormal et inexplicable des volailles ou tout signe de maladie grave.

Une infrastructure de qualité

La qualité des infrastructures est donc la clé d'un élevage de volailles de chair de qualité. Elle permet de garantir à la fois le bien-être des animaux et les bonnes conditions de travail des éleveurs.

Construire des volières plus solides serait une solution, mais considérant les surfaces de volières nécessaires à l'élevage, cela représente un investissement trop important.

C'est dans ce contexte que Technique Solaire propose une solution permettant la construction à moindre frais de volière offrant une bonne séparation avec la faune sauvage et entre les parcours.

La ferme de Buch

Situation



L'exploitation se situe à saint Sulpice de Pommiers en gironde (33540), à 2 kilomètres de Sauveterre en direction de Langon.

Elle appartient à Monsieur et Madame LASSUDERIE qui exercent cette activité depuis 2011.

Les volailles sont actuellement réparties sur 2 hectares de parcours plein air.

Fonctionnement de l'exploitation

La ferme de buch réalise de la production de volailles de chair (poule, poulet, pintade, oie, canard) ainsi que de poules pondeuses. Sa clientèle achète uniquement les animaux vivants que ce soit en vente direct ou sur les marchés. Madame et Monsieur Lassuderie n'emmènent donc pas les oiseaux à l'abattoir. La durée d'élevage dépend donc des besoins de la clientèle. Certains souhaiteront élever eux-mêmes leurs volailles quand d'autres préféreront les acheter prêtes à être abattues.

- Poules pondeuses type « fermière » : elles arrivent à la ferme à partir de 5 mois, âge à partir duquel elles sont prêtes à pondre et seront vendues dans les 3 semaines qui suivent. C'est pour une clientèle de particulier qui souhaite avoir des poules pondeuses à la maison. Une fois le cycle de ponte de la poule fini, elle est abattue pour la consommation de sa chair.

- Poulets de chair : ils arrivent à l'âge de 3 semaines et sont élevés pendant 4 mois maximum pour un poids d'environ 3.5 kg.
- Oies : ce sont des oies blanches ou grises. Ces 2 espèces ont été sélectionnées pour leur taille et par conséquent la quantité de viande qu'elles offrent. Elles sont reçues à 1 jour et seront élevées au minimum pendant 2 semaines. Les oies sont principalement consommées pendant les fêtes de fin d'années. Elles sont reçues en juin et engraisées pendant 6 mois pour atteindre un poids entre 5 et 6 kg.
- Canards : 4 espèces y sont élevés. Barbarie, Mulard, Rouen, et demi sauvage. Reçu à l'âge de 1 jour, ils commencent à être mis à la vente 2 semaines après. Ils sont gardés jusqu'à 4 mois et atteignent un poids d'environ 3 kg.

En complément alimentaires, du maïs concassés et des granules sont donnés à la 1ère semaine d'élevage.

Commercialisation

Ils procèdent à la vente directe à la ferme aux particuliers (40 %) et sur les marchés (60%) de Cavignac, Lesparre et Saint-Céré.

La vente en directe permet une indépendance vis-à-vis des grossistes, d'avoir de meilleures marges et une trésorerie saine car il n'y a pas de paiement différé ni de vente à crédit des volailles.

Le transport des volailles sur les marchés s'effectue en respectant le bien-être animal avec un véhicule spécialement aménagé.

LE PROJET : CONSTRUCTION DE VOLIERES PHOTOVOLTAIQUES POUR AMELIORER LES CONDITIONS D'ELEVAGE ET AGRANDIR L'EXPLOITATION

Le projet consiste à améliorer les conditions de vie des volailles et les conditions de travail de l'éleveur avec une structure en acier galvanisé intégrant une couverture partielle de panneaux photovoltaïques au-dessus des filets.

En plus de nombreux avantages techniques par rapport aux volières traditionnelles, les volières photovoltaïques ont un avantage économique essentiel : la vente de l'électricité produite par les panneaux sert à financer la construction du projet et évite à Monsieur et Madame Lassuderie un investissement important.

Ce projet intervient également dans l'agrandissement de l'exploitation avec la création de nouveau parcours. En effet, Madame et Monsieur Lassuderie récupèrent d'un collègue une place aux marchés de Grignols (33 690), Créon (33 670) et Marmande (47 200) ce qui implique une hausse de leur production.

Ils prévoient ainsi d'élever en plus :

- 500 petits poulets toutes les 2 semaines
- 300 pintades par mois

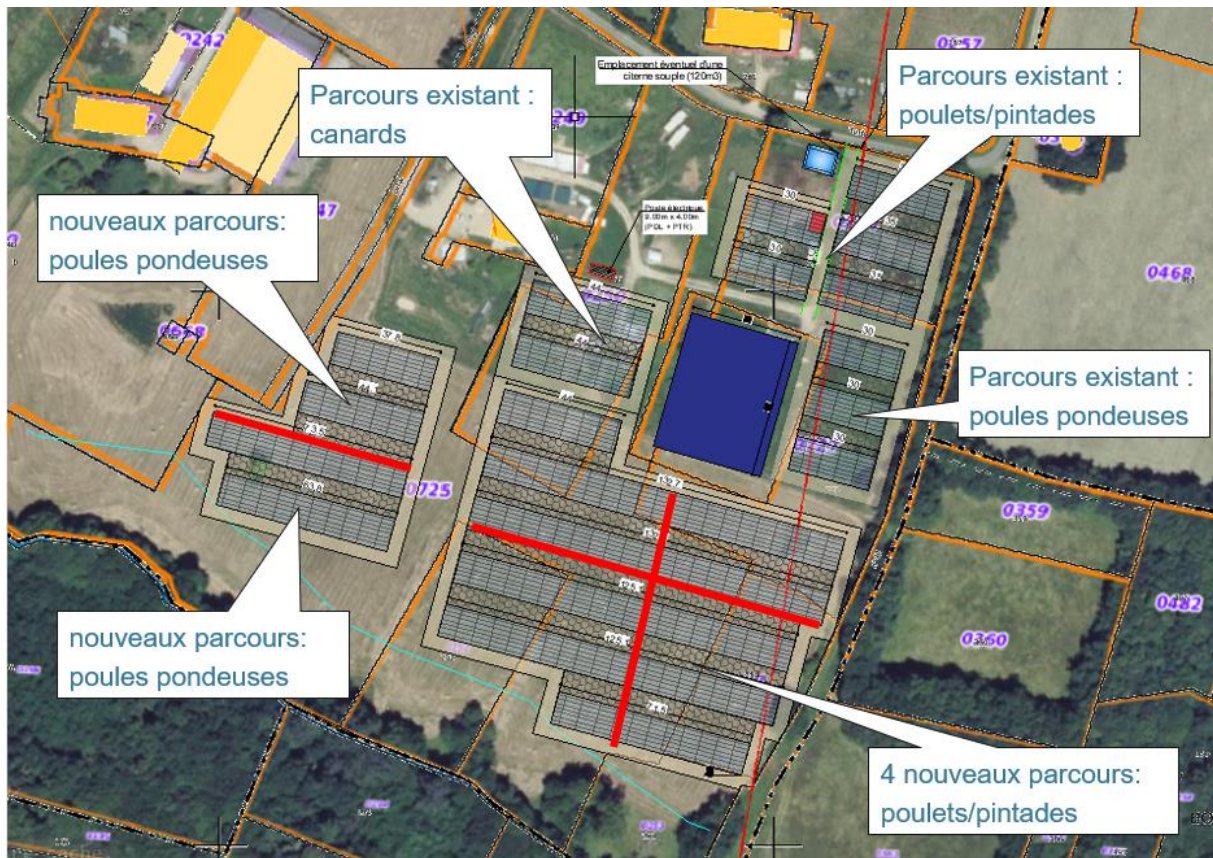
Il est également prévu d'augmenter le nombre de poules et de canards en fonction de la demande rencontrée à leurs nouveaux emplacements de marché.

La volière photovoltaïque

La volière photovoltaïque développée depuis 2017 par Technique Solaire avec des éleveurs de gibier consiste en une succession d'abris photovoltaïques espacés les uns des autres et soutenant des filets à 3 mètres au point le plus bas et 5,59 mètres au point le plus haut. Le pourtour des volières photovoltaïques est clos par des filets sur les parties hautes et du grillage sur les parties basses sur une hauteur de 1.2 mètres.



Agencement de la volière



Les parcours sous les volières photovoltaïque seront installés sur les parcours déjà existants et des parcours supplémentaires vont être créés. Il existe 3 grands types de parcours :

- Poulet/pintade
- Poules pondeuses
- Canards.

Les parcours sont mis de manière rotative en réserve (sans animaux) pour permettre la repousse de l'herbe et respecter les normes sanitaires pour chaque parcours de volailles à des périodes de l'année.

Ainsi pour :

- Les poulets et pintades, deux parcs sont vides deux mois (décembre et janvier).
- Les oies, un parc est vide en janvier, février et mars.
- Les canards, deux parcs sont vides en janvier, février et mars.

Soit un total de 31900 volailles sur l'ensemble de l'élevage pour l'année.

Sous les extensions vont être créées :

- 2 parcours de poules prêtes à pondre
- 4 parcours de poulets et pintades

Les améliorations techniques pour la ferme du buch

Ce projet va permettre à la ferme du Buch de s'équiper d'une volière neuve et ainsi protéger les différentes volailles des prédateurs, des intempéries et d'améliorer l'hygiène sur les parcours.

Réduction des coûts d'entretien

Avec une structure plus robuste conçue et dimensionnée pour durer et résister aux aléas climatiques, les volières photovoltaïques ne nécessitent aucun entretien de la part de l'éleveur.

L'éleveur peut ainsi entretenir sa parcelle à l'aide d'un tracteur ce qui facilite grandement le confort de travail de l'exploitant.

Réduction de la mortalité

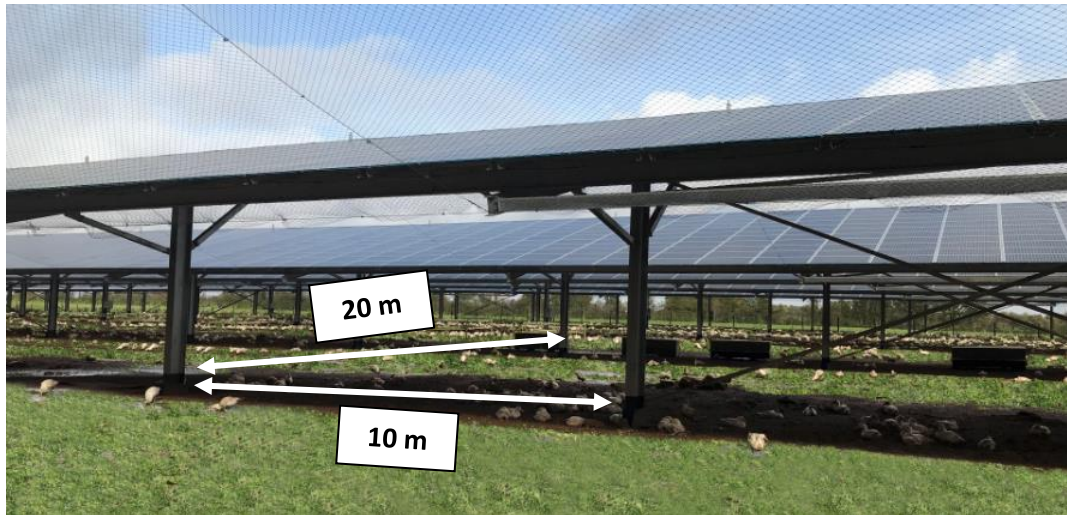
La volière photovoltaïque forme une barrière totale sur l'ensemble du parcours, empêchant toute introduction de prédateur (terrien et aérien).

Zones abritées

Les zones couvertes permettront aux oiseaux de s'abriter des intempéries. Lors de fortes pluies en hiver, ou des fortes chaleurs en été. La présence de zones abritées est donc un avantage considérable qui permet d'éviter ce risque de perte.

Réduction du risque de maladie

Une meilleure hygiène des animaux s'explique par une meilleure répartition des volailles sur les parcours. En effet le poulet est un animal craintif qui ne se déplace pas là où il n'y a pas d'ombre. Les abris sur l'ensemble du parcours vont permettre aux animaux de s'étaler sous l'ensemble de la volière et ainsi limiter leur présence dans les bâtiments, limitant les contacts et la transmissions des maladies.



Le partenariat entre M. et Mme LASSUDERIE et TECHNIQUE SOLAIRE

Le développement et la construction des volières photovoltaïques sur le site d'élevage du Foulon se fait dans le cadre d'un bail à construction et d'un prêt à usage entre M. et Mme Lassuderie et TECHNIQUE SOLAIRE.

Le projet est financé intégralement par TECHNIQUE SOLAIRE avec des fonds propres et de la dette remboursée avec la revente de l'électricité produite par les panneaux pendant la durée du bail.

M. et Mme Lassuderie ont la jouissance des volières à titre gratuit pendant la durée du bail mais ne touche pas de revenus liés à la production d'électricité. Les revenus issus de la revente de l'électricité servent uniquement à financer le projet et à assurer l'exploitation et la maintenance de l'installation photovoltaïque.

Un projet agrivoltaïque à impact positif

Ce projet est donc un moyen d'utiliser la production d'énergie renouvelable pour financer des infrastructures à vocation agricole, et permettre des améliorations techniques au sein d'une exploitation agricole.

Le projet va permettre à la ferme de Buch de pérenniser son activité d'élevage de volailles pour les années à venir.

Il va aussi faire de Saint-Sulpice-de-Pommiers, un territoire à énergie positive. Avec une installation photovoltaïque de 2.9 Mégawatts-crête, l'installation va produire 3 420 708 kWh/an, soit la consommation de **1244 foyers** (hors chauffage et eau chaude sanitaire, à raison de 2 750 kWh/an/foyer).

Enfin, le projet génèrera une retombée fiscale importante pour les collectivités locales avec le paiement d'un IFR de 10 000 euros par an.

CONTACTS

Pétitionnaire du projet :

M. et Mme. LASSUDERIE

La ferme de Buch

3 Buch – 33 540 Saint-Sulpice-de-Pommiers

damien.lassuderie@orange.fr

Maitre d'œuvre :

TECHNIQUE SOLAIRE

26 rue Annet Segeron, 86580, Biard

Romain DEVOUGE, Chargé de développement

Tél : 07 61 44 78 58

romain.devouge@techniquesolaire.com

Romain Proux, Service Urbanisme

Tél : 06 64 95 52 44 / 05 49 56 01 19

romain.proux@techniquesolaire.com



Lassuderie Damien
3 Buch
33540 Saint Sulpice de Pommiers

Ayant un élevage de volailles, nous avons besoin de couvrir les parcours des volailles en raison de la grippe aviaire.

Depuis trois ans, les services vétérinaires demande la claustration des volailles ou la mise sous filet pendant la période migratoire (de novembre à avril).

Cette claustration se répètera probablement tous les ans suite aux problèmes de grippe aviaire dans les élevages avicoles.

La claustration cause beaucoup de piquage au niveau des volailles et le bien être animal n'est donc pas respecté.

La mise en place de volières photovoltaïques permettrait aux volailles d'accéder aux parcours extérieurs même en période de grippe aviaire.

Lassuderie

le 24/11/2021

Formulaire justifiant des constructions en Zone Agricole lors d'une demande de Permis de construire

Informations Générales

Nom (ou raison sociale) : Larnderie
Prénom (ou nom du gérant) : Damien
Age : 33 ans
Téléphone : 06 75 83 59 41
Email : damien.larnderie@orange.fr

1. Données générales de l'activité de l'utilisateur

Votre activité :

- Exploitant agricole à titre principal n'exerçant aucune autre activité ;
- Exploitant agricole à titre principal exerçant une autre activité
Précisez laquelle :
- Exploitant agricole à titre secondaire exerçant une autre activité à titre principal
Précisez laquelle :

Statut de l'exploitation :

N° SIREN 531631976
N° Pacage :

Individuelle EARL GAEC SCEA Autres :

Raison Sociale : La Ferme de Buch

Adresse du siège d'exploitation Lieu-Dit : <u>3 Buch</u> Commune : <u>33540 Saint Sulpice de Domniers</u>	Adresse du projet (si différente du siège d'exploitation) : Lieu-Dit : Commune :
Adresse de l'habitation (si différente du siège d'exploitation) : Lieu-Dit : Commune :	
Distance (km) entre le siège d'exploitation et l'adresse du projet : Distance (km) entre la résidence et l'adresse du projet :	

L'Exploitation Agricole :

Surface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation 5 ha 75 a ha

Cette SAU est-elle plutôt : Dispersée Groupée

Les activités actuelles :

Cultures		ou	
Nature des cultures	Surface cultivée	Tonne	Volume
Maïs			
Blés			
Orges			
Avoine			
Seigle			
Prairie			
Autre ...			

Elevage			
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre
Bovins		Porcins	
Vaches allaitantes		Porcs à l'engrais	
Veaux		Porcs reproducteurs	
Genisses		Porcelets	
Taurillons		Volailles	
Bœuf		Poulets/Pouillardes	13 000 / 9000
Vache laitière		Pintades/Chapons	1500
Caprins		Dindes	
Chèvres		Oies	900
Chevreaux		Canards	2000
Chevrettes		Equins	
Ovins		Chevaux	
Brebis			
Agneaux/Agnelles			
Béliers			

Exploitation classée ICPE :

Non

Oui, Entourer le type : Autorisation / Déclaration / Enregistrement

2. Pour les demandes portant sur une construction de bâtiment agricole

Vos bâtiments actuels

Bâtiments existants	Utilisations actuelles	Surface m ²
Bâtiment 1	Poules vendues à rendre	100 M ²
Bâtiment 2	Poulets	50 M ²
Bâtiment 3	Canards	50 M ²
Bâtiment 4	Coules vendues à rendre	120 M ²
Bâtiment 5	Poulets	50 M ²

Actuellement avez-vous :

- Du matériel stocké hors abri : Oui Non
- Du fourrage stocké hors abri : Oui Non
- Autres produits stockés hors abri : Oui Non

Le projet d'évolution de l'exploitation

La construction est-elle consécutive à une extension de l'exploitation : Oui Non

Si oui (préciser quelle activité et les informations relatives) :

Cultures		ou	
Nature des cultures	Surface cultivée	Tonne	Volume
Maïs			
Blés			
Orges			
Avoine			
Seigle			
Prairie			
Autre ...			

Elevage			
Type d'élevage	Nombre	Type d'élevage	Nombre
Bovins		Porcins	
Vaches allaitantes		Porcs à l'engrais	
Veaux		Porcs reproducteurs	
Génisses		Porcelets	
Taurillons		Volailles	
Bœuf		Poulets/Poules	
Vache laitière		Pintades/Chapons	
Caprins		Dindes	
Chèvres		Oies	
Chevreaux		Canards	
Chevrettes		Equins	
Ovins		Chevaux	
Brebis			
Agneaux/Agnelles			
Béliers			

Le projet de construction de bâtiment(s) :

VOLIERE

Surface du (ou des) bâtiment(s) : N°1 ... 14400 m² N°2 ... /

Destinations du (ou des) nouveau (x) bâtiment(s) (précisez la surface de chaque destination) :

Stockage matériel : m² Stockage fourrage : m²

Faire un listing dans la lettre de motivation

Animaux : 14440 m² Stockage céréales : m²

1500 poulets, 300 oies, 800 poules pondeuse
200 pintades, 400 canards
 Autres : Préciser : m²

Le projet de construction est-il destiné à remplacer un (ou plusieurs) bâtiment(s) ?

Oui Non

Distance par rapport au :

- Siège de l'exploitation : m
- Bâtiment(s) de l'exploitation : m
- Tiers : m

Justifier le choix d'implantation du bâtiment par rapport à l'exploitation :

Ayant un élevage de volailles, nous avons besoin de couvrir les parcours des volailles en raison de la grippe aviaire. La claustration cause beaucoup de piquage au niveau des volailles et le bien être animal n'est donc pas respecté.

Je soussigné, Lassuderie Damien

Atteste l'exactitude des renseignements fournis.

A St Sulpice, le 16/11/2021

Signature :

Lassuderie



BORDEAUX, le 24 Août 2020

Exp: MSA Gironde 13, rue Ferrère 33052 BORDEAUX Cedex
101940

Vos références à rappeler

Réf : 53163197600010
LA FERME DE BUCH
33 482
0C

LA FERME DE BUCH
3 LD BUCH
33540 ST SULPICE DE POMMIERS

RELEVÉ D'EXPLOITATION

situation cadastrale au : 01/01/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES											CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES					SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valoir (2)		Cultures Spécialisées (4)	Non Taxées (3)		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc CLASSE	Groupes Cultures	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca	EurosCts
33	482	+	00027	O	C	0249		01	VI			01270		1747	F			VIGNES DE
* TOTAL DU COMPTE =												01270		1747				VIGNOBLES BONNAMY
33	482	A	00010	O	C	0255		02	T			02278		869	F			BOIS DE NE
					C	0256		02	T			01790		683	F			BOIS DE NE
* TOTAL DU COMPTE =												04068		1552				AUDOUIT ALBERTE
33	482	T	00018	O	C	0251		02	T			02444		933	F			VIGNES DE
					C	0253		01	P			05002		1909	F			VIGNES DE
					C	0254		01	P			03775		1440	F			VIGNES DE
* TOTAL DU COMPTE =												11221		4282				TESSIER ALAIN
* TOTAL COMMUNE DE ST SULPICE DE POMMIERS												16559		7581				
Parcelaire total												16559		7581				
Total R.C. des terres taxées														7581				dont 0,00 en propriété
ELEVAGES SPECIALISES SUP.(M2)												875						CANARDS
SUP.(M2)												875						POULETS FERMIERS

RENVOIS (1) O = Compte éciaté pour pluri-exploitation (2) M = Métairie O = Faire valoir direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



BORDEAUX, le 24 Août 2020

Vos références à rappeler

Réf : 53163197600010
LA FERME DE BUCH
33 482
0C

Exp: MSA Gironde 13, rue Ferrère 33052 BORDEAUX Cedex
101940

LA FERME DE BUCH
3 LD BUCH
33540 ST SULPICE DE POMMIERS

RELEVÉ D'EXPLOITATION

situation cadastrale au : 01/01/2020

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES												CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES						SUPERFICIE		R.C REEL		Faire Valeur (2)		Culture Spécialisée (4)	Non Taxée (3)	
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE (1)	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha					A Ca
33	482	+	00027	O	C	0249			01	VI			0	12	70	1747	F	VIGNES DE
* TOTAL DU COMPTE =													0	12	70	1747		VIGNOBLES BONNAMY
33	482	A	00010	O	C	0255			02	T			0	22	78	869	F	BOIS DE NE
					C	0256			02	T			0	17	90	683	F	BOIS DE NE
* TOTAL DU COMPTE =													0	40	68	1552		AUDOUT ALBERTE
33	482	T	00018	O	C	0251			02	T			0	24	44	933	F	VIGNES DE
					C	0253			01	P			0	50	02	1909	F	VIGNES DE
					C	0254			01	P			0	37	75	1440	F	VIGNES DE
* TOTAL DU COMPTE =													1	12	21	4282		TESSIER ALAIN
* TOTAL COMMUNE DE ST SULPICE DE POMMIERS													1	65	59	7581		
Parcelle total													1	65	59	7581		
Total R.C. des terres taxées																7581		dont 0,00 en propriété
ELEVAGES SPECIALISES SUP.(M2)													875					CANARDS
SUP.(M2)													875					POULETS FERMIERS

RENVOIS (1) O = Compte éclaté pour pluri-exploitation (2) M = Métaire D = Faire valeur direct F = Fermier ou occupant (3) 1 = Parcelle non taxée 2 = Compte partiellement non taxé

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



Code de sécurité :

21337E02361E709
 Pour contrôler cette attestation
 connectez-vous :

<http://verification-attestations.msa.fr>

 La validité de cette attestation et le détail des informations contenues
 peuvent être contrôlés :
- en ligne sur notre site www.msa33.frrubrique **services en ligne** > **vérification d'attestations**

- en contactant la MSA de la Gironde ou son délégataire

Ce contrôle peut être effectué pendant un an après publication de l'attestation.

M LASSUDERIE DAMIEN JEAN PIERRE
3 BUCH
33540 ST SULPICE DE POMMIERS

La MSA de la Gironde certifie que l'entreprise

LASSUDERIE DAMIEN JEAN PIERRE**3 BUCH****33540 ST SULPICE DE POMMIERS****531631976**

est affiliée auprès de notre organisme depuis le 11/04/2011.

Elle est constituée de :

Nom Prénom Matricule	Date d'affiliation	Qualité
LASSUDERIE DAMIEN 1880933352020	11/04/2011	chef d'exploitation à titre principal

A la date du 16/11/2021

 - la superficie mise en valeur par l'entreprise est de 7,4200 ha .
 - l'activité NAF 0147z (aviculture) est exercée à titre principal.

*Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit, produite par la MSA sous forme
 dématérialisée dans les conditions de sécurité requises par la loi.*

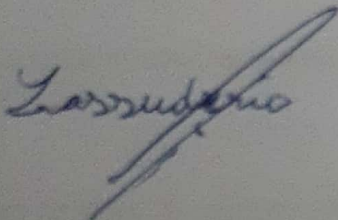
Le Directeur

Lassuderie Damien
3 Buch
33540 Saint Sulpice de Pommiers

Je soussigné, Lassuderie Damien, éleveur de volailles, atteste sur l'honneur, que mon élevage n'est pas considéré comme une installation classée et n'est donc pas soumis à une déclaration ICPE.

Le nombre de volailles présentes simultanément sur l'élevage ne dépasse jamais les 4000 têtes.

La déclaration ICPE concerne uniquement les élevages où le nombre de volailles présentes simultanément atteint les 5000 têtes.



le 24/11/2021